

Angoulême, le - 8 AOUT 2017

Mesdames et Messieurs
les Présidentes et Présidents
des associations sportives de
la Ville d'Angoulême

Direction des Sports

Affaire suivie par : F. AUPY

Tél : 05 45 92 43 17

Réf. : PB/FD/FA/CDN°47/2017-07-12

Objet : Dispositif « Aide à la licence sportive » saison 2017/2018

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville d'Angoulême propose depuis plusieurs années aux jeunes sportifs de la commune un dispositif d'aide financière pour l'achat de leur licence sportive. Cette aide a pour objectif de faciliter l'accès à une pratique sportive aux enfants scolarisés en écoles primaires et collèges.

Cette action est reconduite pour l'année sportive 2017/2018. Toutefois je me permets d'attirer votre attention sur une nouvelle disposition adoptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2017. En effet, pour la saison 2017/2018, la participation maximale de la Ville est fixée à 80€.

En ce qui concerne la délivrance des attestations, les familles devront les avoir retirées auprès de la Direction des Sports au plus tard le **15 novembre 2017**. Aucune autre attestation ne sera remise au-delà de cette date.

De plus, les associations sportives devront faire retour de ces attestations pour règlement au plus tard le **15 décembre 2017**. Au delà de cette date aucun règlement ne sera possible.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette information et comptant sur votre collaboration active, je vous prie de croire Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Patrick BOURGOIN

Adjoint au Maire chargé de la Vie Sportive
et des Équipements Sportifs